B.organic

5

LE GUIDE B.ORGANIC · ÉDITION NOVEMBRE 2026

5 leviers pour réduire votre impôt avant le 31 décembre.

Ce qu'il est encore temps de faire pour alléger l'impôt sur vos revenus 2026, expliqué simplement, avec des exemples chiffrés.

Menzo Borg
Conseil en gestion de patrimoine & investissement durable

OFFERT AUX ABONNÉS DE LA LETTRE

AVANT DE COMMENCER

Pourquoi tout se joue avant le 31 décembre.

L'impôt que vous paierez en 2027 se calcule sur vos revenus de 2026. Pour le faire baisser, il faut agir pendant l'année : un versement, un don ou une facture datés du 2 janvier ne compteront que pour l'impôt suivant.

Il vous reste donc quelques semaines. Bonne nouvelle : les cinq leviers de ce guide s'activent vite, et certains ne demandent que quelques minutes.

Trois mots à connaître

SUR LE REVENU

La déduction

Elle diminue votre revenu imposable. L'économie est égale au montant déduit multiplié par votre tranche : plus la tranche est haute, plus elle est efficace.

SUR L'IMPÔT

La réduction

Elle se retire directement de l'impôt à payer. Si elle dépasse votre impôt, la différence est en principe perdue.

SUR L'IMPÔT, ET AU-DELÀ

Le crédit d'impôt

Il se retire aussi de l'impôt, mais s'il le dépasse, le fisc vous rembourse la différence. Il profite à tous les foyers.

Repérez votre tranche

REVENU IMPOSABLE PAR PART	TRANCHE
Jusqu'à 11 600 €	**0 %**
De 11 601 à 29 579 €	**11 %**
De 29 580 à 84 577 €	**30 %**
De 84 578 à 181 917 €	**41 %**
Au-delà	**45 %**

Barème appliqué aux revenus 2025, le dernier connu. Celui des revenus 2026 sera fixé par la loi de finances pour 2027. Votre tranche, le « taux marginal d'imposition », figure aussi sur votre dernier avis d'impôt.

Les 5 leviers en un coup d'œil

	LEVIER	NATURE
1	**Le PER** fin décembre	Déduction
2	**Le Girardin industriel** 15 décembre	Réduction
3	**Les dons** 31 décembre	Réduction
4	**Services à la personne, garde d'enfants** 31 décembre	Crédit
5	**Travaux dans un bien loué** 31 décembre	Déduction

1

LEVIER N°1 · DÉDUCTION DU REVENU

Le plan d'épargne retraite (PER).

Vous épargnez pour votre retraite, et vous déduisez vos versements de votre revenu imposable.

POUR QUI	L'AVANTAGE	DATE LIMITE
Les foyers imposés à 30 % et plus, en priorité	Une économie égale au versement multiplié par votre tranche	Versement encaissé avant fin décembre

Comment ça marche

Chaque euro versé sur un PER individuel se déduit de votre revenu imposable, dans la limite d'un plafond personnel : en général 10 % de vos revenus professionnels de l'année précédente. Inutile de le calculer : il figure sur votre dernier avis d'impôt, rubrique « Plafond épargne retraite ».

Les plafonds que vous n'avez pas utilisés les années précédentes s'y ajoutent, et un couple peut mettre ses plafonds en commun. **Nouveauté 2026 :** les plafonds non utilisés à partir de cette année se conservent cinq ans, contre trois auparavant.

EXEMPLE

Vous versez **5 000 €** avant fin décembre. Dans la tranche à 30 %, votre impôt baisse de **1 500 €**. Dans la tranche à 41 %, de 2 050 €. Dans la tranche à 11 %, de 550 € seulement : le PER est alors rarement la priorité.

À FAIRE AVANT LA FIN DE L'ANNÉE

- ☐ Relevez votre plafond disponible sur votre avis d'impôt 2026.
- ☐ Vérifiez la date limite de votre assureur ou de votre banque : elle tombe souvent quelques jours avant le 31.
- ☐ Pas encore de PER ? Prévoyez un peu de marge pour l'ouverture du contrat.

LES POINTS DE VIGILANCE

Votre épargne est bloquée jusqu'à la retraite, sauf achat de la résidence principale ou accident de la vie. À la sortie, les sommes déduites sont imposées : le PER reporte l'impôt plus qu'il ne l'efface. Il est donc surtout intéressant si vos revenus baissent à la retraite. Depuis 2026, les versements faits après 70 ans ne sont plus déductibles. Les supports en unités de compte présentent un risque de perte en capital.

NOS PARTENAIRES POUR LE PER

CNP assurances · SwissLife · UAF Life Patrimoine

2

LEVIER N°2 · RÉDUCTION D'IMPÔT

Le Girardin industriel.

Vous soutenez l'économie des outre-mer, et vous recevez une réduction d'impôt supérieure à la somme versée.

POUR QUI	L'AVANTAGE	DATE LIMITE
Les foyers qui paient au moins 3 000 € d'impôt environ	Une réduction attendue égale au versement, plus 15 %	15 décembre 2026 à minuit, dans la limite de l'enveloppe

Comment ça marche

Avec d'autres contribuables, vous financez du matériel professionnel loué à des entreprises d'outre-mer. L'État a créé ce dispositif en 2003 pour y encourager l'investissement. En échange, vous obtenez l'année suivante une réduction d'impôt plus élevée que votre versement.

C'est une opération « en une fois » : vous versez cette année, et la réduction s'applique sur l'impôt de l'an prochain. **Votre apport n'est pas restitué :** votre gain, c'est l'écart entre les deux.

EXEMPLE · OFFRE SUIVIE PAR LE CABINET EN NOVEMBRE 2026

10 000 € versés avant le 15 décembre, **11 500 € de réduction attendue** sur l'impôt de vos revenus 2026. Gain : 1 500 €. C'est accessible dès 2 500 €, pour 2 875 € de réduction attendue.

À FAIRE AVANT LE 15 DÉCEMBRE

- [] Estimez votre impôt 2027 : le bon montant à verser se calcule à partir de lui.
- [] Réservez votre montant sans attendre : l'enveloppe est limitée et se remplit.
- [] En décembre, chez notre partenaire, le règlement se fait par prélèvement et non plus par virement.

LES POINTS DE VIGILANCE

L'avantage fiscal est attendu, pas garanti : il suppose que l'opération respecte ses conditions pendant cinq ans. Sinon, l'administration peut reprendre la réduction. Le choix de l'opérateur et de ses garanties est donc essentiel. Si la réduction dépasse votre impôt, l'excédent se reporte sur les cinq années suivantes. Le Girardin entre dans un plafond d'avantages fiscaux de 18 000 € par an. Dispositif réservé aux résidents fiscaux français.

NOTRE PARTENAIRE POUR LE GIRARDIN

FINANC'ILE

Communication à caractère promotionnel. Avant toute souscription, un échange avec un conseiller est indispensable pour vérifier que la solution correspond à votre situation.

3

LEVIER N°3 · RÉDUCTION D'IMPÔT

Les dons aux associations.

Vous donnez à une cause qui vous tient à cœur, et l'État prend en charge les deux tiers du don, voire les trois quarts.

POUR QUI	L'AVANTAGE	DATE LIMITE
Tous les foyers qui paient de l'impôt	66 % ou 75 % du don, selon l'association	Don daté du 31 décembre au plus tard

Comment ça marche

Un don à une association d'intérêt général ou reconnue d'utilité publique ouvre droit à une réduction d'impôt de **66 %** de son montant, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Au-delà de cette limite, l'excédent se reporte sur les cinq années suivantes.

Le taux monte à **75 %** pour les organismes qui aident les personnes en difficulté (repas, soins, logement), jusqu'à 2 000 € de dons par an. Ce plafond a été doublé : il était de 1 000 € auparavant. Au-delà, le taux de 66 % s'applique.

EXEMPLES

Un don de **200 €** à une fondation de protection de la nature, comme le WWF France : 132 € de réduction, il vous coûte en réalité **68 €**. Un don de **500 €** à une association d'aide alimentaire : 375 € de réduction, coût réel **125 €**.

À FAIRE AVANT LE 31 DÉCEMBRE

- [] Faites votre don avant le 31 : en ligne, c'est la date du paiement qui compte.
- [] Conservez le reçu fiscal envoyé par l'association.
- [] Au printemps, reportez le montant dans votre déclaration de revenus.

LES POINTS DE VIGILANCE

C'est une réduction, pas un crédit : si vous ne payez pas d'impôt, le don ne vous rapporte rien fiscalement. Vérifiez que l'organisme est bien habilité à délivrer des reçus fiscaux : sans reçu, pas de réduction.

LEVIER N°4 · CRÉDIT D'IMPÔT

4 Les services à la personne et la garde d'enfants.

La moitié de ce que vous payez pour votre ménage, votre jardin ou la garde de vos enfants vous est rendue.

POUR QUI	L'AVANTAGE	DATE LIMITE
Tous les foyers, même non imposables	Un crédit d'impôt de 50 % des dépenses	Dépenses payées avant le 31 décembre

Comment ça marche

À domicile : ménage, repassage, jardinage, soutien scolaire, garde d'enfants, aide à une personne âgée. 50 % des sommes payées vous reviennent, dans la limite de 12 000 € de dépenses par an (plafond relevé de 1 500 € par enfant à charge, jusqu'à 15 000 €). Certaines activités ont leur propre limite : 5 000 € pour le jardinage, 3 000 € pour l'assistance informatique, 500 € pour le petit bricolage.

Hors du domicile : pour un enfant de moins de 6 ans gardé en crèche ou chez une assistante maternelle, le crédit est de 50 % des frais, dans la limite de 3 500 € par enfant, soit 1 750 € au maximum.

EXEMPLES

Deux heures de ménage par semaine à 25 € de l'heure, c'est environ 2 600 € par an : **1 300 € vous sont rendus**. Une place en crèche qui vous coûte 4 000 € sur l'année, aides déduites : **1 750 € de crédit**.

À FAIRE AVANT LE 31 DÉCEMBRE

- [] Réglez vos factures de décembre avant le 31 : seules les dépenses payées en 2026 comptent.
- [] Demandez l'attestation fiscale annuelle à votre prestataire.
- [] Pour le ménage ou le jardinage, renseignez-vous sur l'avance immédiate de l'Urssaf : vous ne payez que la moitié dès la facture.

LES POINTS DE VIGILANCE

Ces crédits entrent dans le plafond global de 10 000 € d'avantages fiscaux par an. Les aides déjà reçues (complément de garde de la CAF, participation de votre employeur) se retirent des dépenses déclarées.

5

LEVIER N°5 · DÉDUCTION DU REVENU

Les travaux dans un logement que vous louez.

Vos travaux font baisser vos loyers imposables et, au-delà, vos autres revenus : c'est le déficit foncier.

POUR QUI	L'AVANTAGE	DATE LIMITE
Les propriétaires d'un logement loué vide, au régime réel	Jusqu'à 10 700 € déduits de vos autres revenus	Factures payées avant le 31 décembre

Comment ça marche

Si vous louez un logement non meublé et que vous déclarez vos loyers au régime réel, vos dépenses d'entretien, de réparation et d'amélioration se déduisent de vos loyers. Quand ces charges dépassent les loyers, vous créez un déficit foncier : il se déduit de vos autres revenus (salaires, pensions) jusqu'à **10 700 € par an**. Le surplus se reporte sur vos loyers des dix années suivantes.

Pour des travaux de rénovation énergétique qui font passer un logement des classes E, F ou G aux classes A à D, la limite est doublée à **21 400 € par an**, pour les dépenses payées jusqu'au 31 décembre 2027, sous conditions.

EXEMPLE

Vous payez **15 000 € de travaux** en décembre pour un appartement qui vous rapporte 5 000 € de loyers nets de charges. Déficit : 10 000 €. Vos loyers 2026 ne sont plus imposés et, dans la tranche à 30 %, votre impôt sur le revenu baisse en plus de **3 000 €**.

À FAIRE AVANT LE 31 DÉCEMBRE

- [] Réglez les factures avant le 31 : c'est la date de paiement qui compte, pas celle des travaux.
- [] Au micro-foncier ? Vérifiez l'intérêt de passer au régime réel (l'option vous engage trois ans).
- [] Rénovation énergétique : conservez les diagnostics avant et après travaux.

LES POINTS DE VIGILANCE

Le logement doit rester loué jusqu'au 31 décembre de la troisième année qui suit la déduction. Les travaux de construction, de reconstruction et d'agrandissement ne sont pas déductibles. Les intérêts d'emprunt ne se déduisent que des loyers, pas de vos autres revenus.

AVANT D'AGIR

Trois vérifications, et un calendrier.

1 **Partez de votre impôt.**
Une réduction ne peut pas rendre plus que l'impôt que vous payez. Commencez par estimer votre impôt 2027 : avec le simulateur d'impots.gouv.fr, ou en deux minutes sur b-organic.fr/simulateur-impots.html.

2 **Surveillez le plafond global.**
Les avantages fiscaux sont limités à 10 000 € par an et par foyer, et à 18 000 € en comptant l'outre-mer. Le PER, les dons et le déficit foncier ne sont pas concernés.

3 **Cumulez dans le bon ordre.**
Les déductions d'abord (PER, travaux) : elles font baisser l'impôt de départ. Les réductions ensuite, calculées sur l'impôt qui reste. Sinon, vous risquez d'en perdre une partie.

Votre calendrier de fin d'année

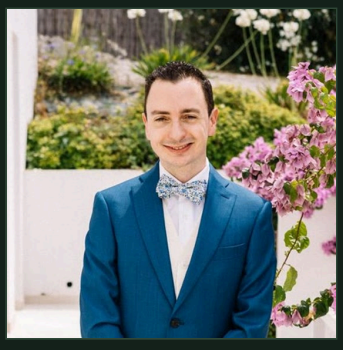
- **Dès maintenant.** Estimez votre impôt 2027 et choisissez vos leviers.
- **Avant le 15 décembre.** Girardin industriel : clôture de l'enveloppe.
- **Vers le 20 décembre.** Dernier délai prudent pour un versement sur un PER.
- **Avant le 31 décembre.** Dons, factures de services à la personne et de travaux.
- **Printemps 2027.** Vous reportez le tout dans votre déclaration de revenus.

Quel levier est fait pour vous ?

Le bon levier dépend de vos revenus, de votre famille et de vos projets. Je vous propose un premier échange de 20 minutes, offert et sans engagement, pour faire le point avant la fin de l'année.

Réserver mon échange de 20 minutes

koalendar.com/e/premier-rdv-5 · ou par téléphone au 06 35 32 01 04



Document d'information à caractère général, établi selon la législation en vigueur au 11 novembre 2026. La loi de finances pour 2027, en cours d'examen au Parlement, peut encore modifier certaines règles, y compris pour les revenus 2026. Ce guide ne constitue ni un conseil personnalisé, ni une recommandation d'investissement : les exemples chiffrés sont des illustrations simplifiées, qui ne tiennent pas compte de votre situation. Sources : impots.gouv.fr, service-public.fr, economie.gouv.fr, Bulletin officiel des finances publiques. **PER :** épargne indisponible jusqu'à la retraite hors cas prévus par la loi ; risque de perte en capital sur les supports en unités de compte. **Girardin industriel :** communication à caractère promotionnel ; avantage fiscal attendu, non garanti, sous réserve du respect des conditions de l'opération pendant toute sa durée et de votre situation fiscale ; l'apport n'est pas restitué ; la réduction entre dans le plafonnement global des avantages fiscaux ; dispositif réservé aux résidents fiscaux français. **Marques et logos :** ils appartiennent à leurs titulaires ; CNP Assurances, Swiss Life, UAF Life Patrimoine et Financ'île sont des partenaires de B.organic. Le WWF France est cité à titre d'exemple : B.organic n'a aucun lien avec cette fondation. B.organic, entreprise individuelle de Menzo Borg · SIREN 924 113 947 · ORIAS n° 24 008 544 (orias.fr) · Conseiller en investissements financiers (CIF), membre de la CNCEF Patrimoine, association agréée par l'AMF · Courtier en assurance · Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement · b-organic.fr